



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente et unième session

Rome, 20 – 25 novembre 2006

**Quelques mesures pour améliorer l'action du système des Nations Unies
dans les pays
Bref historique de la réforme dans le domaine du développement
(JIU/REP/2005/2 - Première et deuxième parties)**

1. Le présent rapport du Corps commun d'inspection (en deux volumes) est accompagné des observations du Directeur général et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).
2. Étant donné la nature de la question traitée, le présent rapport est porté à l'attention du Comité du Programme.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

RAPPORT 2005/2 DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

« QUELQUES MESURES POUR AMÉLIORER L'ACTION DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES DANS LES PAYS (PREMIÈRE ET DEUXIÈME PARTIES) »

Observations du Directeur général de la FAO

Observations générales

Le présent rapport contient une analyse exhaustive des diverses initiatives et mesures prises pour réformer le système des Nations Unies, avec un aperçu historique dans la première partie du document. Sa pertinence doit être évaluée dans le contexte du vaste processus de changement en cours au sein du système des Nations Unies.

Bon nombre des questions traitées ont fait l'objet de longs débats dans différentes instances du système des Nations Unies. Le titre du rapport, ainsi que plusieurs des conclusions et des recommandations formulées, s'inscrivent en effet dans le droit fil de thèmes qui sont actuellement au centre des débats internationaux. Des événements récents comme le Sommet mondial de 2005 et son document final (Résolution 60/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies) témoignent d'un engagement constant en faveur du renforcement de la « performance globale du système des Nations Unies dans les pays ».

Par ailleurs, certains des points soulevés dans le rapport ont été traités dans les propositions de réforme soumises à la Conférence de la FAO à sa trente-troisième session. La résolution adoptée par la Conférence lors de cette session, concernant la mise en œuvre de la Résolution 59/250 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, a elle aussi souligné l'importance d'un plein engagement de la FAO dans les efforts conjoints déployés pour améliorer l'action au niveau des pays. À l'échelle du système des Nations Unies, la FAO maintient un dialogue étroit avec ses partenaires au sein du CCS et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), et des mécanismes connexes.

Au-delà des observations ci-après relatives à certaines recommandations intéressant directement l'Organisation, la FAO souscrit donc d'une façon générale aux observations formulées par le CCS, qui sont jointes elles aussi au présent rapport du Corps commun d'inspection (document A/60/125/Add.2) et citées selon qu'il convient.

Observations relatives aux recommandations

Destinataire de la recommandation:

Chef de secrétariat

Organe délibérant

Autre (préciser): *Assemblée générale*

Recommandation 2 (extrait du rapport du CCI):

L'Assemblée générale devrait demander aux organes directeurs des organismes des Nations Unies (fonds, programmes et institutions spécialisées) d'envisager l'adoption de mesures visant à promouvoir le partenariat. Ces organismes devraient en particulier:

- a) Favoriser l'alignement des programmes sur les priorités, les systèmes et les procédures des pays partenaires, chaque fois que possible;*
- b) Participer activement à l'élaboration et à l'application des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou d'instruments équivalents afin de mieux les axer sur les objectifs de développement du Millénaire, et d'aider chaque pays à devenir maître de son développement, en mettant à profit leurs avantages comparatifs et leurs compétences spécialisées, ainsi que l'expérience acquise lors de l'établissement d'autres instruments des Nations Unies (comme les bilans communs de pays, les plans-cadres pour l'aide au développement et les rapports nationaux sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire);*
- c) Veiller à ce que toutes ces mesures soient complémentaires en vue de réduire les coûts de transaction, surtout pour les pays partenaires;*
- d) Veiller, quand des stratégies nationales de développement sont en place, à ce que priorité soit donnée à l'amélioration de ces instruments du point de vue analytique et opérationnel.*

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO?

Oui Non

Décision ou action proposée:

Approuvée

Approuvée après modification

Rejetée

Explication ou action proposée: Bien qu'elle s'adresse principalement à l'Assemblée générale, cette recommandation peut être approuvée dans son orientation générale. Concernant le point a), il faut noter que malgré la nature essentiellement extrabudgétaire des ressources disponibles pour les activités opérationnelles, la FAO veille à ce que ces activités soient parfaitement alignées sur les politiques et les priorités nationales, et à ce que les systèmes et procédures des pays soient mis en application, chaque fois que possible. Au sujet du point b), la FAO s'efforce dans le cadre de divers processus et interventions rentrant dans ses domaines de compétence, de contribuer activement aux exercices de planification nationale, y compris aux stratégies pour la réduction de la pauvreté (DSRP). La FAO appuierait résolument le point c) quant aux instruments et mesures mis en œuvre au sein du système des Nations Unies pour le développement. Il faudrait toutefois veiller, dans la mesure du possible, à ce que ces initiatives ne fassent pas double emploi mais soient plutôt complémentaires des processus existants, notamment de ceux qui sont engagés et pris en charge par les autorités nationales.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel:

Oui Non

Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/>
	Organe délibérant	<input type="checkbox"/>
	Autre (préciser): <i>Nations Unies</i>	<input type="checkbox"/>

Recommandation 3 (extrait du rapport du CCD):

Le Secrétaire général devrait charger les coordonnateurs résidents et/ou les organismes sectoriels chefs de file de veiller à ce que tous les membres du GNUD, y compris ceux qui sont peu présents ou n'ont pas de représentation sur le terrain, collaborent étroitement et activement aux travaux des équipes des Nations Unies dans les pays.

Il faudrait aussi demander aux coordonnateurs résidents de mettre à profit l'expérience analytique et les connaissances acquises par les commissions régionales et par d'autres entités internationales, régionales ou sous-régionales à vocation d'orientation pour l'établissement des bilans communs de pays, des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ou d'instruments analogues.

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO? Oui Non

Décision ou action proposée:	Approuvée	<input checked="" type="checkbox"/>
	Approuvée après modification	<input type="checkbox"/>
	Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication ou action proposée: Cette recommandation bénéficie du plein appui de la FAO, en particulier quant à l'importance de stratégies à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies, et à la nécessité de mettre à profit les compétences disponibles dans les divers éléments du système.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétariat	<input type="checkbox"/>
	Organe délibérant	<input type="checkbox"/>
	Autre (préciser): <i>Assemblée générale</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation 4 (extrait du rapport du CCI):

L'Assemblée générale devrait prier les organismes des Nations Unies (représentés au CCS) d'étudier les moyens d'établir progressivement une seule « analyse de base » et un seul « plan général d'exécution » par pays.

Cette unique analyse, qui regrouperait les études et les cadres de programmation établis par les différents organismes avec les pays partenaires, ainsi que par les membres du CAD de l'OCDE, porterait sur tous les aspects du développement et guiderait l'action des acteurs internationaux (bilatéraux, multilatéraux et régionaux), en fonction de leurs avantages comparatifs respectifs. Comme elle aurait un caractère national, elle devrait aussi, en principe, orienter l'action des organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé. Cet instrument unifié éclairerait la stratégie nationale de développement et de lutte contre la pauvreté. En adoptant une politique globale de développement, la communauté internationale devrait aussi s'employer à mettre progressivement au point un seul « plan général d'exécution » (plan d'action assorti d'une matrice de résultats) avec chaque pays partenaire, qui serait fondé sur l'analyse de base unifiée et sur la stratégie nationale de développement et de lutte contre la pauvreté. Cela permettrait une division du travail entre tous les fournisseurs extérieurs d'assistance dans chaque pays, selon leurs avantages comparatifs. Pareille démarche garantirait la prévisibilité, la transparence et la responsabilité¹. À tous les stades, la communauté internationale devrait investir dans le renforcement des capacités (d'analyse, d'orientation et d'exécution), de façon que les pays partenaires puissent prendre effectivement les choses en main.

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO? Oui Non

Décision ou action proposée:	Approuvée	<input type="checkbox"/>
	Approuvée après modification	<input checked="" type="checkbox"/>
	Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication ou action proposée: La FAO souscrirait aux principes généraux de cette recommandation. Une « analyse de base » unique présenterait sans aucun doute des avantages. Il faudrait toutefois veiller à ce que les autorités nationales compétentes jouent un rôle de premier plan. À cet égard, le rappel de l'importance du renforcement des capacités est tout à fait justifié. Une certaine prudence est néanmoins légitime, considérant la complexité potentielle des questions à traiter, et en particulier pour ce qui concerne la proposition d'établir un « plan général d'exécution » unique.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non

¹ Voir le rapport du Corps commun d'inspection, « L'ONU et la méthode fondée sur les résultats: mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire », JIU/REP/2002/2, ouvrage cité, deuxième partie: A: Réforme des Nations Unies et Recommandation 3.

Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/>
	Organe délibérant	<input type="checkbox"/>
	Autre (préciser):	<input type="checkbox"/>

Recommandation 5 (extrait du rapport du CCD):

Les chefs de secrétariat de tous les organismes des Nations Unies (représentés au CCS) devraient, dans une déclaration commune, engager vivement les membres de leur personnel à « accroître leur coopération, leur collaboration et la coordination de leurs activités, par une plus grande harmonisation de leurs cadres d'action stratégiques, de leurs instruments, de leurs modalités et des dispositions de leur partenariat »,² et indiquer leur intention de les récompenser de cet effort:

- a) Les fonctionnaires seraient appelés à étudier activement les possibilités d'initiatives communes avec d'autres organismes faisant ou non partie du CCS, en vue d'accroître l'efficacité dans la programmation et l'exécution des stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté, ainsi que dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire;*
- b) Il faut encourager l'étude des possibilités de coopération et de partenariat par des mesures d'incitation et de récompense (analogues dans tous les organismes des Nations Unies). Pour l'évaluation du travail individuel et du travail d'équipe, on devrait tenir compte de l'importance accrue accordée à la promotion du partenariat en vue d'obtenir de meilleurs résultats;*
- c) Tous les coordonnateurs résidents devraient, dans leurs rapports annuels, informer le CCS et le GNUD de la réaction des équipes des Nations Unies dans les pays, pour permettre un débat utile;*
- d) Les chefs de secrétariat devraient informer les organes directeurs respectifs de la réaction du personnel;*
- e) Le CCS et le GNUD devraient, selon qu'il conviendra, informer le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des résultats de la déclaration commune susmentionnée. Cela permettrait aux États Membres de suivre les progrès et de faire preuve d'une plus grande cohérence dans les décisions ultérieures sur la question.*

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO? Oui Non

² « Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies », A/RES/59/250, 17 décembre 2004, par. 52.

Décision ou action proposée:	Approuvée	<input checked="" type="checkbox"/>
	Approuvée après modification	<input type="checkbox"/>
	Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication ou action proposée: Cette recommandation peut être approuvée elle aussi quant à ses principes généraux. Divers éléments des points a) à e) ont déjà été traités dans une certaine mesure par tous les chefs de secrétariat à l'occasion des sessions du CCS. L'affirmation et les orientations clairement formulées par la Conférence de la FAO dans sa résolution concernant l'examen triennal des activités opérationnelles, indiquée plus haut, soulignent l'importance d'une plus grande cohérence, collaboration et coordination. Des directives et des instructions allant dans ce sens sont produites à l'intention des fonctionnaires. Tout en tenant compte des restrictions imposées par les contraintes budgétaires actuelles, des efforts exceptionnels peuvent encore être mis en œuvre avec profit. Une « déclaration commune » pourra attirer l'attention des pouvoirs politiques et des médias, mais chaque chef de secrétariat devra adresser des recommandations spécifiques aux membres de son propre personnel. Une approche conjointe et un message commun produiraient néanmoins des effets bénéfiques.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/>
	Organe délibérant	<input type="checkbox"/>
	Autre (préciser):	<input type="checkbox"/>

Recommandation 6 (*extrait du rapport du CCD*):

Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient définir et renforcer les possibilités de formation commune et tirer le meilleur parti de l'École des cadres des Nations Unies.

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO? Oui Non

Décision ou action proposée:	Approuvée	<input checked="" type="checkbox"/>
	Approuvée après modification	<input type="checkbox"/>
	Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication ou action proposée: La FAO fait déjà appel aux possibilités de formation offertes par l'École des cadres des Nations Unies dans des cas bien justifiés.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation:

Chef de secrétariat	<input type="checkbox"/>
Organe délibérant	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre (préciser): <i>CCS et CFPI</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandations 7 et 8 (extrait du rapport du CCI):

Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient charger leurs secrétariats respectifs d'accélérer l'étude des obstacles à la mobilité du personnel au sein du système, de chercher des solutions et de leur faire rapport à ce sujet, en application de la section VIII « Mobilité » de la résolution 59/266 de l'Assemblée générale.

Le CCS, en coopération avec la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), selon qu'il conviendra, devra mettre sur pied un régime d'incitation appropriée pour favoriser la mobilité, en vue d'ouvrir des perspectives de carrière à l'échelle du système des Nations Unies, et faire rapport à ce sujet au Conseil économique et social, lors de sa session de fond, et à l'Assemblée générale, en 2007, dans le cadre notamment de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO? Oui Non

Décision ou action proposée:

Approuvée	<input checked="" type="checkbox"/>
Approuvée après modification	<input type="checkbox"/>
Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication ou action proposée: La FAO suit avec attention les débats en cours au sein de la CFPI et entre les institutions, concernant la question de la mobilité.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation:	Chef de secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/>
	Organe délibérant	<input type="checkbox"/>
	Autre (préciser):	<input type="checkbox"/>

Recommandation 9 (extrait du rapport du CCI):

Les chefs de secrétariat des organismes membres du GNUM devraient voir s'il est possible d'accentuer la délégation de pouvoir à leur représentation sur le terrain et d'intensifier la simplification et l'harmonisation au sein du système dans les domaines décrits aux paragraphes 60 à 62.

La délégation de pouvoir aux représentants sur le terrain s'inspirerait de la politique suivie par les quatre membres du Comité exécutif du GNUM [PNUD, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Programme alimentaire mondial (PAM)] en vue de supprimer les obstacles structurels ou autres et de multiplier les initiatives et les partenariats communs avec d'autres organisations sur le terrain.

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO? Oui Non

Décision ou action proposée:

Approuvée	<input type="checkbox"/>
Approuvée après modification	<input checked="" type="checkbox"/>
Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication ou action proposée: L'esprit de cette recommandation est bien compris et peut être entériné. Les décisions relatives à une accentuation de la délégation de pouvoir doivent toutefois tenir compte des circonstances et de la nature spécifiques des activités et des ressources disponibles au sein de chaque institution.

L'invitation à intensifier la simplification et l'harmonisation, qui s'inscrit parfaitement dans le droit fil de la Déclaration de Rome et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, est elle aussi appuyée. Il faut souligner que les quatre membres du Comité exécutif du GNUM agissent dans des conditions relativement similaires, ce qui leur permet de surmonter aisément leurs obstacles structurels et autres. Dans le cas des institutions spécialisées comme la FAO qui travaillent en liaison directe avec les autorités nationales compétentes, pour des questions aussi bien normatives qu'opérationnelles, il faut tenir compte de certains aspects, et notamment de la nécessité de faire appel, pour le traitement de questions techniques, à des compétences spécifiques qui pour des raisons évidentes ne seraient pas directement disponibles dans tous les bureaux de pays de la FAO.

Les propositions de réforme au sein de la FAO ont abordé ces questions et suggéré des solutions pour assurer un meilleur accès aux compétences sectorielles grâce à une décentralisation appropriée au niveau sous-régional.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation:

Chef de secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/>
Organe délibérant	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser): <i>Assemblée générale</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation 10 (*extrait du rapport du CCI*):

L'Assemblée générale devrait inviter les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour le développement à renforcer et à institutionnaliser leurs relations avec le CAD de l'OCDE, éventuellement avec l'aide du Bureau du GNUM.

À cet effet, ils devraient adresser une invitation permanente au Président du CAD ou à son représentant pour qu'il participe à toutes les réunions pertinentes. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social devraient faire de même. Il en résulterait une meilleure circulation de l'information et, à terme, une harmonisation des décisions prises.

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO? Oui Non

Décision ou action proposée:

Approuvée	<input checked="" type="checkbox"/>
Approuvée après modification	<input type="checkbox"/>
Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication ou action proposée: L'esprit de cette recommandation peut être entériné. La FAO a eu des contacts avec le CAD de l'OCDE qui compte un nombre restreint de pays membres. Cette collaboration a été renforcée, notamment par le truchement du PNUD et avec le soutien du Bureau du GNUM. La recommandation d'adresser une invitation permanente au Président du CAD est accueillie favorablement, mais elle doit être considérée dans le contexte précis de réunions spécifiques.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non

Chef de secrétariat

Destinataire de la recommandation:

Organe délibérant

Autre (préciser): *Nations Unies*

Recommandation 11 (*extrait du rapport du CCI*):

Les chefs de secrétariat du GNUM devraient rendre compte chaque année à leur organe directeur des progrès accomplis en matière de simplification, d'harmonisation et d'alignement.

a) Pour donner suite aux engagements pris dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), ils indiqueraient également dans leurs rapports si leur organisme a pu s'associer aux modalités pratiques les plus efficaces des quatre membres du Comité exécutif qui ont ouvert la voie et quand et dans quels domaines ils ont l'intention de s'associer, ou exposer les obstacles qui les empêchent de le faire;

b) Le secrétariat du Conseil économique et social, en collaboration avec le CCS et/ou le GNUM le cas échéant, devrait soumettre chaque année au Conseil et à l'Assemblée générale un rapport succinct sur les progrès accomplis, afin de compléter les rapports présentés chaque année au Conseil économique et social par les quatre membres du Comité exécutif.

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO? Oui Non

Décision ou action proposée: Approuvée

Approuvée après modification

Rejetée

Explication ou action proposée: Cette recommandation peut être approuvée. Elle est en parfaite cohésion avec une requête spécifique émanant des propres organes directeurs de la FAO en relation avec la résolution susmentionnée concernant l'examen triennal des activités opérationnelles.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation: Chef de secrétariat

Organe délibérant

Autre (préciser): *Assemblée générale*

Recommandation 12 (*extrait du rapport du CCI*):

L'Assemblée générale devrait dissocier les fonctions des coordonnateurs résidents de celles du représentant résident du PNUD et modifier les procédures relatives à leur désignation, comme indiqué au paragraphe 86.

Cela permettrait aux coordonnateurs résidents de s'acquitter pleinement des tâches qui leur incombent, leurs responsabilités à l'égard du système des Nations Unies pour le développement étant clairement définies, d'où une réelle prise en main de ce dispositif par tous les organismes du système. Les directives relatives au fonctionnement du réseau des coordonnateurs résidents devraient être modifiées en conséquence.

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO? Oui Non

Décision ou action proposée:

Approuvée		<input checked="" type="checkbox"/>
Approuvée après modification		<input type="checkbox"/>
Rejetée		<input type="checkbox"/>

Explication ou action proposée: Bien qu'elle s'adresse, pour action, à l'Assemblée générale des Nations Unies, cette recommandation est pleinement approuvée dans son orientation générale. Compte tenu des conflits d'intérêt potentiels et de la fonction de plus en plus importante des coordonnateurs résidents, il est nécessaire d'envisager sérieusement une dissociation de cette fonction des autres rôles et responsabilités. Ce point est actuellement à l'étude dans les tribunes interinstitutions compétentes. Tout accord éventuellement conclu sur ce point et d'autres questions, exigerait une modification appropriée des directives actuelles du CAC (CCS).

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation:

Chef de secrétariat		<input checked="" type="checkbox"/>
Organe délibérant		<input type="checkbox"/>
Autre (préciser):		<input type="checkbox"/>

Recommandation 13 (*extrait du rapport du CCI*):

Les organismes du GNUD devraient, dans le cadre du système d'évaluation et de notation du coordonnateur résident et de l'équipe de pays, évaluer l'esprit d'équipe et la coopération horizontale.

Les meilleures méthodes de collaboration et les moyens employés pour favoriser le travail d'équipe devraient être signalés aux organes directeurs respectifs et reconnus à leur juste valeur. Il faudrait harmoniser à l'échelle du système les mesures d'incitation appliquées à cet égard.

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO? Oui Non

Décision ou action proposée: Approuvée

Approuvée après modification

Rejetée

Explication ou action proposée: Cette recommandation peut faire l'objet d'une approbation de principe. Il doit être tenu compte des règles et des règlements spécifiques en vertu desquels les membres des équipes de pays des Nations Unies sont recrutés et gérés par leurs organisations respectives. La FAO participe activement au dialogue actuel sur le renforcement du système d'évaluation et de notation.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation: Chef de secrétariat

Organe délibérant

Autre (préciser):

Recommandation 14 (extrait du rapport du CCD):

Les organes directeurs des organismes du GNUD devraient inviter les chefs de secrétariat concernés à procéder à l'examen de la structure hiérarchique et du profil de compétences de leurs représentants et autres fonctionnaires en poste sur le terrain, et rendre également compte de cet examen à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.

L'examen de la structure hiérarchique des représentants locaux devrait tenir compte de leurs tâches et responsabilités en vue de faciliter la coopération entre les membres de l'équipe de pays et d'assurer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Il faudrait que leur niveau hiérarchique soit inférieur à celui du coordonnateur résident, celui-ci devant avoir les pouvoirs nécessaires (liés au classement du poste) pour diriger l'équipe. Un tel alignement devrait être opéré graduellement, en tenant compte également de la situation propre au pays. Les organes directeurs concernés devraient être tenus informés des résultats obtenus.

Le profil de compétences du personnel en poste sur le terrain et de l'équipe de pays tout entière devrait correspondre aux besoins particuliers de développement des pays partenaires, en fonction des atouts des différents organismes.

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO? Oui Non

Décision ou action proposée:

Approuvée	<input type="checkbox"/>
Approuvée après modification	<input checked="" type="checkbox"/>
Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication ou action proposée: L'idée d'aligner la structure hiérarchique des différents représentants des institutions afin de faciliter la tâche du coordonnateur résident (d'un niveau hiérarchique supérieur) semble valable, dans son principe. Il faut toutefois considérer le fait que dans la plupart des organisations – y compris la FAO – les représentants de pays sont de fait les représentants de leur organisation respective et jouissent du statut diplomatique correspondant. Les représentants des institutions spécialisées sont appelés à travailler en corrélation avec les ministères et les hauts fonctionnaires gouvernementaux qui sont leurs interlocuteurs, pour l'ensemble des activités mises en œuvre par leur organisation respective, et non pas seulement pour les activités opérationnelles qui relèvent du coordonnateur résident. Les réserves exprimées par le CCS dans ses observations au sujet de cette recommandation, sont partagées.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation:

Chef de secrétariat	<input type="checkbox"/>
Organe délibérant	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre (préciser): CCS	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandations 15 et 16 (*extrait du rapport du CCI*):

Le CCS devrait présenter à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social la liste des pays où il serait souhaitable, aux fins des programmes comme sur le plan opérationnel, de mettre en place un bureau commun des Nations Unies.

- a) *L'examen préconisé au paragraphe 100, à effectuer conformément au paragraphe 120 du rapport du Secrétaire général (A/57/387), fournirait des renseignements sur la question de savoir si, et dans quelle mesure, des économies pourraient être réalisées au profit des fonds alloués aux programmes dans tel ou tel pays. Le pays en question pourrait être consulté pour déterminer si un bureau commun lui semble en principe acceptable;*

- b) *Le CCS rendrait compte des résultats de ces consultations à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social au titre du suivi de la réforme du Secrétaire général et de l'examen triennal complet;*
- c) *L'Assemblée générale et le Conseil économique et social devraient veiller à ce que ce rapport, assorti d'observations et de recommandations, soit communiqué aux organes directeurs de tous les organismes des Nations Unies concernés pour qu'ils prennent les décisions et initiatives voulues.*

Les organes directeurs des organismes du GNUM devraient charger les chefs de secrétariat respectifs d'examiner des moyens de rationaliser encore plus leur présence sur le terrain.

Cet examen tiendrait compte des modèles appliqués par les organismes bilatéraux sous la forme d'une coopération par délégation, ainsi que des leçons à retenir de projets pilotes tels que le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le PNUD, en vue de réduire les coûts de transaction; les résultats obtenus devraient également être communiqués, étant entendu que la part des coûts de transaction ainsi économisée serait ajoutée aux fonds disponibles aux fins de programmation pour le pays considéré. Le GNUM informerait l'Assemblée générale et le Conseil économique et social des conclusions de l'examen.

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO? Oui Non

Décision ou action proposée:

Approuvée	<input type="checkbox"/>
Approuvée après modification	<input checked="" type="checkbox"/>
Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication ou action proposée: La FAO partage totalement les doutes exprimés par le CCS concernant ces deux recommandations (paragraphe 32 et 33 des observations du CCS).

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation:

Chef de secrétariat	<input type="checkbox"/>
Organe délibérant	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser): Assemblée générale	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation 17 (extrait du rapport du CCI):

L'Assemblée générale devait créer à sa soixantième session un « groupe d'étude des activités opérationnelles » chargé de superviser, de soutenir et de suivre l'évolution des activités opérationnelles telle qu'elle ressort des examens triennaux complets des activités opérationnelles.

Ce groupe d'étude devrait être constitué dans un premier temps pour une période d'essai de deux ans, qui coïnciderait avec le cycle de l'examen triennal. Pour ce qui est de sa composition, de son mandat et de ses méthodes de travail, on se rapportera aux paragraphes 109 à 111. Les États Membres seraient ainsi mieux informés des travaux interinstitutions au cours des sessions spéciales, le dialogue, la responsabilisation et la transparence se trouveraient encouragés et des décisions cohérentes seraient prises en connaissance de cause.

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO? Oui Non

Décision ou action proposée:

	Approuvée	<input type="checkbox"/>
	Approuvée après modification	<input type="checkbox"/>
	Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication ou action proposée: Bien qu'elle s'adresse formellement à l'Assemblée générale, il faut noter que cette recommandation est désormais dépassée, dans son orientation générale, par la suite des événements, notamment les décisions prises par l'Assemblée générale dans le document final du Sommet mondial de 2005 (Résolution 60/1).

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation:

	Chef de secrétariat	<input type="checkbox"/>
	Organe délibérant	<input type="checkbox"/>
	Autre (préciser): Assemblée générale	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation 18 (*extrait du rapport du CCI*):

L'Assemblée générale devrait prier les organismes du GNUM de demander à leur coordonnateur résident de créer, dans chaque pays partenaire et en collaboration avec celui-ci, un site Web public fournissant des informations complètes sur l'appui des donateurs et la présence du système des Nations Unies.

À cet effet, et en vue d'accroître la transparence, la responsabilité et la prévisibilité dans l'intérêt des États Membres, les coordonnateurs résidents devraient:

- a) Aider les pays partenaires à faire le bilan de l'ensemble de l'aide apportée par les donateurs dans leur pays, en utilisant la base de données existante du CAD, complétée par des renseignements sur les autres sources de financement, tels que ceux qui émanent des ONG et du secteur privé;*
- b) Recueillir des informations sur les opérations des Nations Unies sur le terrain et la présence du système (structure, classes, compétences, nationalités, etc.) dans les pays de programme, ainsi que d'autres renseignements pertinents, par exemple, sur les catégories de dépenses, le type d'aide et le lieu de son utilisation.*

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO? Oui Non

Décision ou action proposée:

Approuvée	<input checked="" type="checkbox"/>
Approuvée après modification	<input type="checkbox"/>
Rejetée	<input type="checkbox"/>

Explication ou action proposée: Bien qu'elle ne s'adresse pas directement à la FAO ou à d'autres institutions, cette recommandation peut être approuvée. La disponibilité d'informations pertinentes revêt une grande importance. Il faut noter qu'il existe déjà dans plusieurs pays des sites Web publics entretenus par le coordonnateur résident, même s'il conviendrait de les développer. À cet égard, il devrait y avoir une collaboration étroite avec les autorités nationales responsables de la coordination générale de l'aide extérieure. Le propre système de suivi de la FAO (FPMIS) fournit une base solide de renseignements concernant l'Organisation.

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel: Oui Non

Destinataire de la recommandation:

Chef de secrétariat	<input type="checkbox"/>
Organe délibérant	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser): <i>CEB</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation 19 (extrait du rapport du CCI):

Le CCS devrait créer un « groupe d'étude interinstitutions » chargé de la question de la collecte des fonds extrabudgétaires et des ressources à des fins spéciales.

- a) *Étant donné l'incidence des ressources à des fins spéciales sur l'orientation et la cohérence des programmes, le groupe d'étude favoriserait un échange systématique d'informations et de planification approprié et permettrait, chaque fois que possible, d'entreprendre des démarches conjointes, en particulier pour appliquer des programmes communs sur le terrain. Il témoignerait aussi, aux yeux des donateurs, de la volonté du système des Nations Unies de collaborer, d'accroître la transparence et de réduire la compétition. Le groupe d'étude pourrait aider les pays donateurs à harmoniser leurs financements;*
- b) *Les organismes des Nations Unies pourraient recourir à ce mécanisme pour défendre la cause de la prévisibilité et de la durabilité ainsi que celle d'un système rationnel et simplifié d'information des donateurs.*

Cette recommandation peut-elle concerner la FAO?

Oui Non

Décision ou action proposée:

Approuvée

Approuvée après modification

Rejetée

Explication ou action proposée: Bien que devant faire l'objet de nouveaux débats interinstitutions, cette recommandation peut être approuvée quant à son intention. Certains des points soulevés sont déjà à l'étude dans le cadre des mécanismes applicables du CCS. Compte tenu de l'importance croissante des ressources extrabudgétaires et des complexités qui en résultent, il est important en effet de mettre en commun l'information et d'élaborer une vision commune et des démarches conjointes. D'autre part, l'évolution actuelle du contexte de l'aide au développement et de ses tendances, par exemple le soutien budgétaire direct prévoyant que les décisions en matière de financement soient prises de plus en plus au niveau des pays, montre qu'il est nécessaire d'aller dans la direction indiquée par cette recommandation. Il faudra là aussi tenir compte des observations du CCS (paragraphe 35 à 37).

Inclure la recommandation et l'action dans le rapport annuel:

Oui Non